

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 5 Avril 1952.-

No 956 /FIN.-

OBJET:

Avis de recouvrement.-



Monsieur le Greffier,

Afin de pouvoir exécuter les instructions données par Monsieur le Chef du Service des Finances à Usumbura, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire parvenir l'avis de recouvrement se rapportant au paiement d'une amende de 100 francs (affaire GULAM NABI -RMP 397 parquet de l'Urundi).

(Amende de 100 francs pris en recettes le 30 septembre 1950 sous le n° 64 du L.C.)

L'Officier de Police Judiciaire,
R. N I J S,-

Monsieur le Greffier du Parquet de l'Urundi

à

U S U M B U R A .-